



Accompagner les entreprises en difficulté pour réduire l'impact de la crise

INOVISTA SE MOBILISE !

Nous sommes au début de la crise du COVID-19, mais d'ores-et déjà quelles sont les répercussions économiques ?

Nous vivons aujourd'hui une crise sanitaire intense qui s'inscrit dans la durée. **Notre seule arme c'est « Rest Nout Kaz » pour nous protéger et protéger l'ensemble des Réunionnais.**

A cette crise sanitaire, une crise économique et sociale tout aussi forte s'ouvre devant nous. A La Réunion, nous comptons environ 35 000 sociétés dont 33 000 de moins de 10 salariés. Le tissu économique est vulnérable face à l'onde de choc d'une telle crise. Nombre de commerces, d'entreprises et d'artisans ont dû baisser le rideau en toute responsabilité. **Au moment où ils doivent payer le loyer du mois d'avril, ils sont nombreux à me faire part de leur grande difficulté.**

Les impacts économiques seront considérables, et la croissance du chômage inéluctable. Sur un territoire connaissant un tel taux de chômage, cet épisode sera douloureux. C'est pour cela que nous devons agir collectivement et dans la solidarité pour amortir un maximum les dommages collatéraux. **La Réunion est dotée d'un parc immobilier d'environ 3 100 000m² d'actifs professionnels, dont la valeur locative est d'environ 55 millions d'euros par mois.**

Inovista est un acteur majeur de l'immobilier, comment appréhendez-vous cette crise ?

Nous gérons 110 000 m² d'actifs professionnels et sommes le 1er gestionnaire local pour compte de tiers. **En tant qu'acteur majeur de l'immobilier d'entreprise à La Réunion, nous avons décidé d'agir rapidement, sans attendre la publication du décret pour réduire les impacts de cette crise et accompagner au mieux les entreprises en difficulté.** Les mesures que nous mettons en place immédiatement ne sont possibles qu'avec l'accord des Bailleurs et l'intervention des financeurs, je tiens à saluer leur engagement.

Notre place sur le marché réunionnais nous engage et nous oblige. Il en va de la survie des entreprises frappées au cœur de leurs ressources et de leur trésorerie.

Vincent LE BALINER

- Gérant de Inovista
- Vice-Président du Club Immobilier Océan Indien,
- Administrateur de la FNAIM OI,
- Membre du Conseil National des Centres Commerciaux



Quel dispositif va être mis en oeuvre ?

Nous avons voulu dès à présent organiser au mieux la suspension des loyers pour les entreprises en difficulté. Avec l'accord des principaux Bailleurs, nous allons suspendre pour les entreprises qui en font la demande, les loyers d'avril, mai et éventuellement juin 2020. **Aujourd'hui, les demandes de suspension des loyers que nous avons reçu concernent environ 15% du patrimoine que nous gérons.**

Nous nous engageons également à accompagner les propriétaires dans leurs démarches bancaires de suspension et de report des échéances de remboursement. La situation n'offre aujourd'hui aucune visibilité, l'objectif est de préserver à tout prix la structure de notre économie et les entreprises qui la compose afin de préparer les conditions d'une reprise de l'activité. Il en va de la survie de nos entreprises et de la préservation de nos emplois.

Cette démarche pro-active s'inscrit dans la dynamique de l'accord signé vendredi 20 mars entre le ministère de l'économie et les principales organisations de représentant des Bailleurs dont la FSIF (Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières) et le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) dont Inovista est membre.

Nous mobilisons notre professionnalisme et à notre expertise pour réduire les impacts socio-économiques. C'est un acte de solidarité en soutien à l'économie réunionnaise qui vit une des plus grandes crises de son histoire.



Info COVID-19

La question des loyers des entreprises en difficulté

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire publié le 24 mars 2020, le gouvernement a défini par l'ordonnance n° 2020-316 les mesures relatives au paiement des loyers des entreprises en difficulté. Celles-ci restent encore à préciser dans le cadre d'un prochain décret.



QUI EST CONCERNÉ ?

Sous réserve de la publication du décret, tous les commerçants, artisans et entreprises :

- d'un effectif inférieur à 10 salariés
- avec un chiffre d'affaires ou un bilan annuel de moins 2 millions d'euros



RÉDUIRE L'IMPACT DE LA CRISE

Afin d'éviter au maximum une crise économique et sociale, Inovista s'engage auprès des entreprises en difficulté pour organiser la suspension des loyers.



INOVISTA SUSPEND LE PAIEMENT DES LOYERS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Avec l'accord de ses principaux bailleurs et dans le cadre de l'accord signé vendredi entre le ministère de l'économie et les principales organisations de représentant des Bailleurs, Inovista se mobilise :

- suspension des loyers d'avril, mai et éventuellement juin selon la durée du confinement
- report des échéances à partir de juillet avec paiement progressif
- accompagnement des propriétaires dans leur démarche bancaire de report des échéances de remboursement



DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Inovista est une société réunionnaise de conseil en immobilier d'entreprise à La Réunion créée en 2010, avec un ancrage régional fort.

Son champ d'intervention s'étend principalement à La Réunion, à Mayotte et sur différents territoires de la Zone Océan Indien. Inovista intervient dans 4 domaines :

- la commercialisation,
- la gestion technique, financière et juridique des actifs,
- le conseil en investissement
- les études de marché via sa filiale Inovista Consulting & Research.

Indépendante de tout promoteur, SEM ou foncière pour une approche sans conflit d'intérêt, avec une vision juste et objective. **Inovista comptabilise 400 transactions pour 180 000 m² commercialisés et en gestion locative de patrimoine, plus de 130 millions d'€ d'actifs gérés.**



LOCAUX D'ACTIVITES • BUREAUX • CENTRE D'AFFAIRES • PROJET D'AMENAGEMENT • DEVELOPPEMENT & VALORISATION FONCIERE • ETUDES DE MARCHES

0262 34 00 34

www.inovista.re

iNOVISTA

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE